

Préparation à l'examen d'admission en heg Mathématiques (algèbre)

CAF n°3278

Année académique 2017-2018

Durée du cours : 14 semaines

Session automne (14 semaines)	du 19 septembre 2017 au 16 janvier 2018 mardi de 18 h 00 à 21 h 30
Session printemps (14 semaines)	du 25 janvier 2018 au 17 mai 2018 jeudi de 18 h 00 à 21 h 30

Séances 1 x 4 périodes par semaine**Nombre total d'heures** : 56 (1 h = 45')**Objectifs** : Maîtriser le calcul et les outils algébriques et pouvoir l'appliquer dans des contextes concrets (activités commerciales et économiques).**Contenus** :

- algèbre de base (notations, les quatre opérations avec leur lien et l'ordre, comparaison, puissances avec exposants entiers / rationnels) ;
- polynômes et fractions rationnelles (développement, réduction et factorisation, division euclidienne, zéros et signe de l'expression) ;
- équations et inéquations (équations linéaires, quadratiques, inéquations polynomiales et rationnelles, équations bicarrées et irrationnelles) ;
- systèmes d'équations (linéaires et non linéaires) ;
- exploitation graphique des équations et inéquations linéaires et quadratiques.

Références : - E.W. Swokowski, J.A. Cole :
Algèbre, LEP, Lausanne, 2006
- Commission romande de mathématique (CRM) :
Notions élémentaires, Éditions du Tricorne, Genève, 2005

**CONTRAT D'INSCRIPTION
COURS DE MATHÉMATIQUES - ADMISSION HEG
ANNÉE ACADÉMIQUE 2017-2018**

Nom de l'élève : Prénom :
Nationalité : Date de naissance :
Adresse :
..... No postal
Chez e-mail
Tél. :

Je, soussigné(e), m'inscris au cours de mathématiques de la session suivante :

- Session automne** : du 19 septembre 2017 au 16 janvier 2018 (14 semaines, 56 périodes)
 Session printemps : du 25 janvier 2018 au 17 mai 2018 (14 semaines, 56 périodes)

Frais d'inscription (non remboursables) 100.-

Tarif :

		Frais de photocopies	Total
2 élèves	1484.-	25.-	1509.-
3 élèves	1204.-	25.-	1229.-
4 élèves et plus	924.-	25.-	949.-

L'écolage doit être payé avant le 1^{er} jour de cours.

Aucun remboursement ni aucune réduction d'écolage ne seront accordés en cas d'absence ou de démission. En cas d'annulation du présent contrat durant l'année scolaire, le solde de l'écolage du semestre en cours sera dû.

Date : Signature :